



**Assemblée générale annuelle
Le mercredi 9 septembre 2020
Gymnase de l'école de la Colline**

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Ouverture de l'assemblée par Mme Dominique Demers, présidente du CÉ 19-20 à 19h20 et mot de bienvenue fait par Mme Sharri-Lynn Lalonde, directrice.

2. Désignation de la secrétaire de l'assemblée

Mme Nadia Couture, enseignante est désignée comme secrétaire par Mme Sharri-Lynn Lalonde.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Adoption proposée par Mme Dominique Demers.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal du 11 septembre 2019

Adoption proposée par Chantal Aubé
Secondée par Maude Fortin

5. Mot de la direction

• Contexte particulier avec la Covid-19 :

- Il n'y a pas de cas d'enfant ayant la Covid à l'école, malgré ce que rapportent les médias. Dans l'éventualité que cela se produise, les parents de tous les enfants à l'intérieur de la bulle-classe seront appelés. Certains enfants sont absents par prévention en raison de symptômes de rhume seulement.
- Les règles sanitaires sont respectées en classe et au service de garde, comme le respect des bulles-classes, le maintien des distances, etc. Toutes les mesures sont prises au sérieux pour la sécurité des enfants, de leur famille, ainsi que les membres du personnel.
- Il faut souligner la motivation des élèves, malgré que certains ont été absents depuis 6 mois. Ils sont heureux d'être ici et de reprendre une routine d'école.
- Il y a un souci de bienveillance et d'offrir un soutien personnalisé envers les enfants.
- Le partenariat avec les parents est essentiel pour la réussite des enfants. L'importante collaboration doit se poursuivre.
- La devise de l'année est : <<Un pour tous et tous pour un !>>



6. Rôles et fonctions du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents et du comité de parents (L.I.P art. 64 et 71)

Mme Sharri-Lynn Lalonde explique les différents rôles, décisionnel et consultatif, du conseil d'établissement avec quelques nouvelles précisions depuis la transformation des commissions scolaires en Centres de services scolaire. Les dossiers abordés seront les suivants :

- ✓ grille-matières ;
- ✓ budget de l'école ;
- ✓ listes des effets scolaires ;
- ✓ sorties scolaires;
- ✓ règles de vie de l'école et du service de garde;
- ✓ plan de lutte contre l'intimidation ;
- ✓ Etc.

Le conseil d'établissement est constitué de 6 parents, 3 enseignants, un représentant du service professionnel, un représentant du service de garde, un représentant des membres du personnel de soutien et un membre de la communauté. C'est un mandat de deux ans.

Il y aura 7 rencontres, dont la 1^{re} en présentiel et les autres seront faites via la plateforme Zoom par mesure de prévention.

L'OPP permet aux parents de s'impliquer davantage dans la vie de l'école. Les activités permettent aux enfants de créer un lien avec l'école dans un contexte autre que celui scolaire.

Le comité de parents a une instance au CSSD. Il y a des rencontres avec les autres parents de toutes les écoles du CSS. Divers enjeux sont touchés dont les politiques, le calendrier scolaire, les inscriptions, etc. et le comité peut jouer un rôle dans d'autres comités tels que le comité EHDA. Le parent qui y siège ramène les informations au CÉ de l'école. Le comité de parents fait des recommandations auprès du conseil d'administration du CSSD. Les frais de garde, de stationnement peuvent être remboursés.

7. Conseil d'établissement

7.1 Présentation des membres

Présentation des membres du CÉ en 2019-2020.

Membres parents :

Dominique Demers
Emmanuelle Demers
Valérie Lafrance



Parents qui quittent :

Karine Sigouin
Sarah Charron
Vicky faubert

Membres du personnel :

Véronique Beauchamp, responsable du service de garde
Mélanie Saumure, orthopédagogue
Véronique Gaudet, enseignante 6^e année
Geneviève Larocque, enseignante 6^e année
Anne Roos, TES
Nadia Couture, enseignante orthopédagogue

Et la direction :

Sharri-Lynn Lalonde

7.2 Présentation du rapport annuel 2019-2020

Résolutions :

- règles de vie
- mesure de sécurité
- grille-matières
- listes des effets scolaires
- règles budgétaires
- rapport annuel
- budget de fonctionnement du CÉ

7.3 Présentation des principaux dossiers

Ce seront les mêmes que les dossiers qui ont été discutés l'an dernier.

8. Adoption de la procédure d'élection

Trois postes qui étaient occupés par des parents sont devenus vacants et doivent donc être actualisés. S'il y a plus de trois candidatures, un vote caché est proposé afin qu'aucune personne ne se sente indisposée à voter en public.

Adopté à l'unanimité

9. Élection des nouveaux membres (L.I.P. art. 47)

Candidature des parents :

- Maude Fortin
- Diego Tremblay
- Mélanie Morissette

Puisqu'il y a trois candidatures, les trois parents sont nommés par acclamation. Le recours au vote caché n'est pas requis.



Leur candidature est acceptée à l'unanimité.

9.1 Élection des substituts

Il faudra relancer la consigne pour obtenir des membres substitués.

10. Comité de parents de la CCSD (L.I.P. art. 189 et art. 47)

10.1 Présentation du représentant et du substitut 2019-2020

Karine Sigouin et Sarah Charron quittent leur poste

10.2 Élection du représentant

Valérie Lafrance se propose et la proposition est acceptée à l'unanimité.

10.3 Élection du substitut

Maude Fortin se propose et la proposition est acceptée à l'unanimité.

11. Organisme de participation de parents (OPP)

11.1 Présentation de l'organisme et rapport des activités 2019-2020

Il n'y a pas eu la formation d'un OPP l'an dernier puisqu'il manquait de parents participants.

11.2 Formation d'un OPP (L.I.P. art.96 et art. 96.2)

Malgré la situation actuelle liée à la Covid, il est proposé de garder l'ouverture d'en créer un dans l'éventualité que les conditions deviennent propices.

Proposée par : Mélanie Morissette

Secondée par : Emmanuelle Demers

12. Questions diverses

Aucune question

13. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée par Mme Dominique Demers à 19h42.

Nadia Couture

Serétaire d'assemblée